



REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

N° 121 PUBLIQUE

Edition du : 2 avr. 2026

IFC
*vos*re métier ●
DIS
● *notre* priorité

IFCDIS

3 RUE LOUIS COURTOIS DE VIÇOSE,
31100, TOULOUSE

Sommaire

 INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT	P.3
 RUBRIQUES	
Cheminements extérieurs	P.4
Stationnement automobile	P.5
Accès à l'établissement ou l'installation	P.7
Accueil du public	P.8
Circulations intérieures horizontales	P.9
Circulations intérieures verticales	P.10
Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	P.12
Revêtements des sols, murs et plafonds	P.13
Portes, portiques et sas	P.14
Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande	P.15
Sanitaires	P.16
Sorties	P.17
Éclairage	P.18
Établissements recevant du public assis	P.19
Dispositifs de sous titrage et audio description	P.20
 DOCUMENTS DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	P.21

Informations sur l'établissement

SITE	IFCDIS / SITE-16485
NATURE DE L'ACTIVITÉ	Formation
ADRESSE	3 Rue Louis Courtois de Viçose 31100 Toulouse
RESPONSABLE D'ACCESSIBILITÉ	Nom : BERTHAU Prénom : Chloé Fonction : Présidente Téléphone : 0623318250 Mail : chloe.berthau@ifcdis.fr
DATE DE CRÉATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	23/01/2025
DATE DE MISE À JOUR DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	23/01/2025
STATUT	Actif
L'ÉTABLISSEMENT POSSÈDE PLUSIEURS NIVEAUX ?	Oui
UN DOCUMENT TENANT LIEU D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ A ÉTÉ ÉTABLI ?	Non
NOMBRE DE DIAGNOSTICS	15

- ✓ **Cheminement extérieur pour accéder à une des entrées principales des bâtiments ou pour accéder à une entrée dissociée**



Oui



Non

- ✓ **Mise en place d'une signalisation adaptée**



Oui



Non

- ✓ **Largeur minimale du cheminement de 1,2 m**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Présence d'un espace de manœuvre pour demi-tour**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Sol ou revêtement non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Cheminement libre de tout obstacle ou obstacles repérés (contraste visuel ou rappel tactile ou protection)**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Cheminement croisant des véhicules**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Présence de marquage au sol et signalisation aux conducteurs de véhicules**



Oui



Non



Sans objet

✓ Parc de stationnement à l'usage du public dépendant de l'établissement



Oui



Non

📅 Nombre de places total

40

📅 Nombre de places réservées pour PMR

4

✓ Stationnement adapté PMR



Oui



Non

✓ Places de stationnement pour PMR situées près d'une entrée, de la sortie accessible aux PMR, du hall d'accueil ou de l'ascenseur



Oui



Non



Sans objet

✓ Places signalées par un marquage au sol



Oui



Non



Sans objet

✓ Nombre de places adaptées aux PMR



Oui



Non



Sans objet

✓ Places adaptées aux PMR conformes aux caractéristiques dimensionnelles



Oui



Non



Sans objet

✓ Parc de stationnement comportant un système d'accès ou de sortie



STATIONNEMENT AUTOMOBILE



Oui



Non



Sans objet



✓ **Accès horizontal et sans ressaut**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Dispositif de signalement adapté aux PMR**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Entrées principales facilement repérables**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Systèmes de communication entre le public et le personnel d'une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à plus de 0,40 m d'un angle**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Système d'ouverture des portes utilisable en position debout et assis**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Bouton de déverrouillage présentant un contraste visuel et tactile**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Banques d'accueil accessibles en position debout et assis sans éblouissement ni contre-jour**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Équipement permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier avec un fauteuil roulant**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement horizontal**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Largeur minimale du cheminement de 1,2 m**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Sol ou revêtement non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement libre de tout obstacle ou obstacles repérés (contraste visuel, rappel tactile, ou protection)**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement comportant un éclairage**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Locaux ouverts au public en étage**



Oui



Non

✓ **Escaliers utilisables en sécurité par les PMR**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Largeur minimale entre mains courantes égale ou supérieure à 1m**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Revêtement de sol permettant l'éveil à la vigilance en haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Première et dernière marche pourvues d'une contremarche visuellement contrastés et non glissantes**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Nez de marche visuellement contrastés et non glissants**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Escaliers éclairés conformément aux exigences**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Escaliers munis d'une main courante de chaque côté répondant aux exigences**



Oui



Non



Sans objet

CIRCULATIONS INTÉRIEURES VERTICALES

✓ **Ascenseur obligatoire (article 7.2)**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Ascenseur conforme à la norme NF-EN 81-70 : 2003**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Ascenseur utilisable par les PMR**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Ascenseur libre d'accès (sauf ERP type R)**



Oui



Non



Sans objet

TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES

✓ Présence d'un cheminement accessible non mobile ou ascenseur



Oui



Non



Sans objet

✓ Signalisation adaptée répondant aux exigences



Oui



Non



Sans objet

✓ Mains courantes situées de part et d'autre de l'équipement



Oui



Non



Sans objet

✓ Équipement comportant un éclairage



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Revêtements de sols, murs et plafonds permettant une circulation aisée des PMR. Tapis fixes permettant la progression normale d'un fauteuil roulant**



Oui



Non



Sans objet

✓ Portes situées sur les cheminements permettant le passage des PMR



Oui



Non



Sans objet

✓ Portes manœuvrables par des personnes à capacités physiques réduites



Oui



Non



Sans objet

✓ Portes battantes et/ou automatiques utilisables sans danger par les PMR



Oui



Non



Sans objet

✓ Sas permettant le passage et la manœuvre des portes par les PMR



Oui



Non



Sans objet

✓ Caractéristiques dimensionnelles des espaces de manœuvre des portes conformes à l'annexe
2

Oui



Non



Sans objet

✓ Poignées des portes facilement préhensibles et manœuvrables en position debout/assis)



Oui



Non



Sans objet

LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

- ✓ **Présence d'un espace d'usage de dimensions conformes à l'annexe 2 au droit de tout équipement à chaque étage accessible aux PMR**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Au moins un équipement ou mobilier (par groupe) utilisable en position debout/assis**



Oui



Non



Sans objet

✓ Cabinets d'aisance et lavabos accessibles aux PMR en fauteuil roulant



Oui



Non



Sans objet

✓ Sanitaires conformes à l'article 12-II du présent arrêté



Oui



Non



Sans objet

✓ **Sorties repérables par les PMR**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Signalisation d'évacuation conforme à l'annexe 3 du présent arrêté**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Circulations intérieures horizontales : 100 lux**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Escaliers et équipements mobiles : 150 lux**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Extinction progressive pour éclairage temporisé**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Détecteur de présence**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Détection couvrant l'ensemble de l'espace concerné**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Si plusieurs zones de détection, deux zones successives se chevauchant**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Mise en œuvre des points lumineux évitant l'effet d'éblouissement direct en position debout/assis et le reflet sur la signalétique**

Oui



Non



Sans objet

✓ **Nombre d'emplacement accessibles PMR conforme à l'article 16-II-1 du présent arrêté**



Oui



Non



Sans objet

✓ **À chaque emplacement pour PMR correspond un espace d'usage conforme à l'annexe 2**



Oui



Non



Sans objet

DISPOSITIFS DE SOUS TITRAGE ET AUDIO DESCRIPTION

✓ Dans les lieux publics collectifs, sous-titrage activé sur les téléviseurs



Oui



Non



Sans objet

Documents du registre d'accessibilité

Aucun document référencé pour ce registre d'accessibilité